
Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du lundi 08 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni sous la présidence de Christophe GOURMANEL.

Présents : 11**Votants:** 12**Sont présents:** Christophe GOURMANEL, Marie-Pierre HULOT, Claude CHELINGUE, Martine CABIE, Anne PLASSON, Agnès BRUNELLO, Patricia VALLIER, Nathalie FAURÉ, Thierry BOURG, David GOURMANEL, Nicolas ANDREU**Représentés:** Laure-Anne STOFFLER**Excuses:** Laurent GIMENEZ, Jérôme BALARAN**Absents:** Nathalie MONTANER**Secrétaire de séance:** Agnès BRUNELLO

Ordre du jour :

- Zones d'accélération des énergies renouvelables;
- Point MAM
- Point salle des fêtes
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire propose la validation du PV du Conseil Municipal du 24 mai 2024 : **Validation à l'unanimité**

Délibération du Conseil**Objet: Objet de la décision : Elaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables, lancement de la concertation - DE 2024 024**

Exposé des motifs

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation du public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2024 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département du Tarn.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- Mettre à disposition du public, à la mairie et sur le site de la Commune, un document de présentation des zones par EnR déterminées par le Conseil avec la cartographie permettant la compréhension du choix de leur localisation ;

- Mettre un registre à disposition du public à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture, du 15 juillet au 25 août 2024.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté. Des modifications de zonages pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** les modalités de la concertation avec la population, à savoir la mise à disposition du public d'un dossier de présentation consultable du 15 juillet au 25 août 2024 aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

- **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Informations et questions diverses

- Point salle des fêtes :

Monsieur le Maire explique que lors de la venue de Monsieur Sébatien SIMOES, Sous Préfet d'Albi, la rénovation de la toiture de la salle des fêtes a été évoquée.

Monsieur Simoes nous a informé qu'il reste du budget au titre de la subvention du Fond Vert et qu'on peut en bénéficier à hauteur de 80% pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

Une société propose une pré étude afin de vérifier si l'on peut atteindre les 40% d'économie d'énergie pour bénéficier de cette aide.

L'entreprise interviendrait sur la Commune à titre gratuit.

- Point MAM :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation est lancée depuis la mi-juin et qu'elle se terminera le vendredi 19 juillet au soir. Cela suit son cours. De nombreuses entreprises ont retiré le dossier.

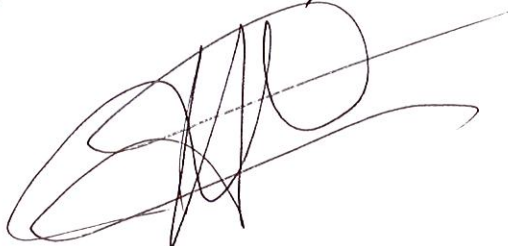
-Point plateau multisports :

Le plateau vient d'être peint et est interdit au public pendant quelques jours. Il sera de nouveau accessible dès le mercredi 10 juillet 2024.

Un ajustement de la hauteur de deux panneaux de basket à 2m60 va être effectué, pour permettre aux plus jeunes de jouer.

Fin de séance 21h30

La Secrétaire de séance,
Agnes Brumello,



Le Maire,
Christophe COURTHAIVEZ,

